

47018

VILLE DE SAINT-LAZARE  
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES  
PROVINCE DE QUEBEC

## PROCES-VERBAL

### SEANCE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2007

Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2007 du conseil de la Ville de Saint-Lazare tenue au centre communautaire, situé au 1301, rue du Bois. Lors de cette séance, sont présents :

- Monsieur le Maire, Paul Carzoli
- Madame la conseillère Brigitte Asselin
- Messieurs les conseillers Gaétan Aubé, Paul Laflamme, Chico Levy, Gaétan Ménard et Michel Saint-Louis.

Le maire, Paul Carzoli, agit comme président.

La greffière et coordonnatrice des ressources humaines, Nathaly Rayneault, agit comme secrétaire.

#### 1. OUVERTURE DE LA SEANCE

|   |
|---|
| <b>09-346-07 Ouverture de la séance</b> |
|---|

Il est proposé par Paul Laflamme  
Appuyé par Gaétan Aubé

D'ouvrir la séance du 4 septembre 2007. Il est 20 h 20.

Adoptée à l'unanimité.

|                                |
|--------------------------------|
| <b>09-347-07 Ordre du jour</b> |
|--------------------------------|

Il est proposé par Michel St-Louis  
Appuyé par Brigitte Asselin

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous :

Adoptée à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance

09-346-07 Ouverture de la séance

09-347-07 Ordre du jour

2. Certificats de crédits

3. Dépôt de la correspondance

4. Administration, greffe et contentieux

09-348-07 Adoption d'un procès-verbal

4.1 Conclusion, prolongation, renouvellement et modification de  
contrats ou de mandats

09-349-07 Conclusion d'un contrat d'assurance pour couvrir les  
frais de défense dans le cadre de toute poursuite  
criminelle intentée en raison d'allégations de  
négligence d'un employeur en matière de santé et de  
sécurité au travail

4.2 Opérations immobilières

09-350-07 Acquisition des lots numéros P286 et 286-2 aux fins  
d'aménager un rond de virage et de compléter les  
travaux relatifs aux puits numéros 6 et 7 en  
contrepartie de l'aliénation d'une partie du lot P286

4.3 Autres sujets

5. Finances

5.1 Paiement des comptes

09-351-07 Paiement des comptes

5.2 Autres sujets

09-352-07 Transferts budgétaires pour l'année 2007

## 6. Urbanisme

### 6.1 Demandes de dérogation mineure

09-353-07 Lotissement de la propriété située au 3056, chemin Sainte-Angélique

### 6.2 Demandes de modification au zonage assujetties à l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

### 6.3 Demandes de permis de construction assujetties à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

09-354-07 Agrandissement de la galerie de la propriété située au 888, chemin Sainte-Angélique (zone RC-120.1)

### 6.4 Paiement ou cession de terrains à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels

### 6.5 Conclusion de contrats

### 6.6 Demandes de soumissions

### 6.7 Environnement

### 6.8 Autres sujets

09-355-07 Demande d'autorisation d'HYDRO-QUEBEC à la COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE pour le lotissement et l'aliénation d'une partie des lots numéros 92, 93 et 625 et pour un usage à une fin autre que l'agriculture soit la construction du poste de Vaudreuil-Soulanges à 120-25 kV et le raccordement du poste à la ligne à 120 kV de Dorion-Rigaud.

## 7. Services techniques

### 7.1 Conclusion de contrats

### 7.2 Acceptation de plans

09-356-07 Acceptation du plan de prolongement de l'égout sanitaire sur une partie de la rue de Brentwood

09-357-07 Acceptation des plans dans le cadre des travaux de pavage et d'aménagement de la rue des Loisirs

**47021****7.3 Réception de travaux**

- 09-358-07 Réception provisoire de travaux relativement à l'ensemble immobilier Sandcastle (phase 7)
- 09-359-07 Réception définitive des travaux dans l'ensemble immobilier des lots numéros 603 et 604 : rues Hunt et Westwood

**7.4 Demandes de soumissions**

- 09-360-07 Demande de soumissions sur invitation pour le déneigement des stationnements, des cours et des débarcadères des écoles EVERGREEN et WESTWOOD JUNIOR HIGH de la COMMISSION SCOLAIRE LESTER B. PEARSON
- 09-361-07 Demande de soumissions sur invitation pour le déneigement des stationnements, des cours et des débarcadères des écoles FOREST HILL JUNIOR et FOREST HILL SENIOR de la COMMISSION SCOLAIRE LESTER B. PEARSON
- 09-362-07 Demande de soumissions publiques aux fins de la conclusion d'un contrat de construction pour des travaux de pavage et d'aménagement de la rue des Loisirs
- 09-363-07 Demande de soumissions sur invitation pour la fourniture d'abrasifs

**7.5 Autorisation de paiement dans le cadre de décomptes**

- 09-364-07 Décompte progressif numéro 2 (final) dans le cadre des travaux de réfection du pavage sur l'avenue Bédard

**7.6 Autres sujets**

- 09-365-07 Autorisation de dépenses aux fins de l'exécution des travaux de construction d'un rond de virage à l'extrémité nord de la rue des Mésanges sur les lots P286 et 286-2
- 09-366-07 Adhésion de la Ville à un regroupement d'achats de produits chimiques servant au traitement de l'eau pour les années 2008 et 2009

## 8. Loisirs

### 8.1 Conclusion de contrats et ententes

09-367-07 Conclusion d'une entente quant à l'utilisation de la piscine de Rigaud pour les cours de natation

### 8.2 Demandes de subvention ou octroi d'aide financière

09-368-07 Aide financière au programme ACTIF A VIE

09-369-07 Aide financière aux fins de la participation à un championnat canadien

### 8.3 Demandes de soumissions

### 8.4 Autres sujets

09-370-07 Tenue d'une compétition canine au Complexe sportif St-Lazare

## 9. Sécurité incendie et sécurité publique

### 9.1 Conclusion de contrats

### 9.2 Demandes de soumissions

### 9.3 Autres sujets

09-371-07 Permission à la municipalité des Cèdres d'utiliser un poteau d'incendie situé sur le territoire de la Ville de Saint-Lazare

## 10. Ressources humaines

### 10.1 Contrats, ententes et politiques

### 10.2 Nomination, ouverture de postes, embauche et permanence d'emploi

09-372-07 Embauche d'un surveillant-appariteur

09-373-07 Embauche d'une animatrice et d'un instructeur au Service des loisirs pour la tenue des activités des sessions d'automne 2007 et d'hiver 2008

09-374-07 Embauche d'une « brigadière scolaire »

47023

09-375-07 Permanence d'emploi de pompiers

10.3 Autres sujets

11. Règlements et avis de motion

11.1 Règlements

11.2 Avis de motion

11.3 Autres sujets

09-376-07 Mise à jour de la liste des patrouilleurs autorisés par le règlement numéro 637

12. Dépôt de documents

13. Période de questions allouée aux membres du conseil

09-377-07 Remise d'une portion des profits amassés à l'occasion du tournoi de golf de la Ville et de l'AGASL à la Fondation Patricia Jolicoeur

14. Période de questions allouée aux personnes présentes

15. Levée de la séance

09-378-07 Levée de la séance

## 2. CERTIFICATS DE CREDITS

Je, soussignée, certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les dépenses envisagées par les résolutions suivantes :

09-349-07

09-350-07

09-351-07

09-365-07

09-368-07

09-369-07

09-372-07

09-373-07

09-374-07

Le 4 septembre 2007,

\_\_\_\_\_  
Brigitte Bonin, CA, Trésorière  
Directrice générale adjointe, Services administratifs

**3. DEPOT DE LA CORRESPONDANCE**

| DATE            | DESTINATAIRE                  | OBJET   | SIGNATAIRE   |
|-----------------|-------------------------------|---|--|
| 26 juin 2007    | <i>Paul Carzoli<br/>Maire</i> | <i>Confirmation d'octroi d'une subvention dans le cadre des travaux d'asphaltage de la rue des Loisirs</i>  | <i>Julie Boulet<br/>Ministre des Transports</i>                              |
| 29 juin 2007    | <i>Conseil municipal</i>      | <i>Appui à la résolution de la Ville de Saint-Lazare quant à une réserve acceptable de médecins dans la région</i>  | <i>Danielle Carbonneau<br/>Adjointe administrative<br/>Ville de Pincourt</i> |
| 25 juillet 2007 | <i>Paul Carzoli<br/>Maire</i> | <i>Réponse du ministre à la suite de la résolution de la Ville de Saint-Lazare demandant des mesures pour favoriser une réserve acceptable de médecins dans la région</i> | <i>Philippe Couillard<br/>Ministre de la Santé et des Services sociaux</i>   |

**4. ADMINISTRATION, GREFFE ET CONTENTIEUX****09-348-07 Adoption d'un procès-verbal**

ATTENDU QUE la greffière a préparé le procès-verbal de la séance du conseil tenue le 7 août 2007;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Gaétan Aubé  
Appuyé par Paul Laflamme

D'adopter le procès-verbal de la séance du conseil tenue le 7 août 2007.

Adoptée à l'unanimité.

## 4.1

**CONCLUSION, PROLONGATION,  
RENOUVELLEMENT ET MODIFICATION DE  
CONTRATS OU DE MANDATS**

|                  |  |
|------------------|--|
| <b>09-349-07</b> | <b>Conclusion d'un contrat d'assurance pour couvrir les frais de défense dans le cadre de toute poursuite criminelle intentée en raison d'allégations de négligence d'un employeur en matière de santé et de sécurité au travail</b> |
|------------------|--|

ATTENDU les modifications apportées au *Code criminel* au cours des dernières années, lesquelles ont notamment eu pour effet de permettre les poursuites en négligence contre un employeur si ce dernier ne prend pas toutes les mesures voulues pour éviter les blessures corporelles à autrui;

ATTENDU QU' à la suite des modifications mentionnées ci-dessus et compte tenu des risques de poursuites contre les organisations municipales, leurs élus et leurs gestionnaires, les assureurs proposent un produit d'assurance. Ce dernier est unique car les risques criminels ne sont généralement pas assurables. De plus, l'engagement de l'assureur s'applique que l'assuré soit acquitté ou non;

ATTENDU les vérifications effectuées par OPTIMUM GESTION DE RISQUES (division de OPTIMUM ACTUAIRES & CONSEILLERS INC.), ses recommandations quant au produit d'assurance à retenir et quant à l'assureur à choisir;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Paul Laflamme  
Appuyé par Gaétan Aubé

De conclure un contrat d'assurance avec l'assureur LLOYD'S par l'entremise du courtier WINTONIAK & MOTARD ASSURANCES pour couvrir les frais de défense encourus par un assuré contre toute poursuite d'ordre criminel en raison d'allégations de négligence en matière de santé et de sécurité au travail. La période de couverture est du 10 octobre 2007 au 10 octobre 2008.

47026

D'autoriser une dépense de 3 649 \$, taxes incluses, afin de payer la prime annuelle, plus un montant de 372 \$ pour frais de recherche et de développement à même le poste budgétaire numéro 02.190.00.420 du fonds général.

D'autoriser la greffière à signer tout document donnant suite à la présente résolution.

Adoptée à la majorité à la suite d'un vote dont le résultat est :

|   |   |
|---|---|
| Membres du conseil en faveur de l'adoption de la résolution : | Gaëtan Ménard<br>Michel Saint-Louis<br>Brigitte Asselin<br>Gaëtan Aubé<br>Paul Laflamme |
| Membre du conseil contre l'adoption de la résolution :        | Chico Lévy  |

## 4.2

## OPERATIONS IMMOBILIERES

**09-350-07 Acquisition des lots numéros P286 et 286-2 aux fins d'aménager un rond de virage et de compléter les travaux relatifs aux puits numéros 6 et 7 en contrepartie de l'aliénation d'une partie du lot P286**

ATTENDU le préambule de la résolution numéro 07-248-04 où sont sommairement expliquées les raisons pour lesquelles la Ville doit utiliser une partie du lot P286;

ATTENDU la résolution numéro 09-415-04 par laquelle le conseil entérine l'offre d'achat révisée des lots numéros 286-2 et P286;

ATTENDU QUE selon les informations reçues du MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (MDDEP), le certificat d'autorisation requis préalablement à l'exécution de certains travaux sera incessamment délivré;

47027

ATTENDU QUE les articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* autorisent la conclusion des contrats de services professionnels ci-dessous de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Gaëtan Ménard  
Appuyé par Michel St-Louis

De conclure les contrats de services professionnels avec les personnes suivantes :

- [1] Gilles Roy, notaire de la firme BELLIVEAU, SAUVE ROY, aux fins de préparer l'acte d'acquisition des lots numéros P286 et 286-2 au cadastre de la paroisse de Saint-Lazare, circonscription foncière de Vaudreuil en contrepartie notamment de la cession d'une autre portion du lot numéro P286;
- [2] la firme BOURBONNAIS ARSENEAULT, ARPENTEURS-GEOMETRES, afin de préparer les descriptions techniques requises aux fins de la publication de l'acte d'acquisition ci-dessus au bureau de la publicité des droits.

D'autoriser une dépense maximale totale de 3 000 \$, taxes incluses, aux fins de payer les coûts des services professionnels ci-dessus, et ce, à même le poste budgétaire numéro 02.190.00.413 du fonds général.

Le maire et la directrice générale sont autorisés à signer tout document permettant de donner suite à la présente résolution.

D'aliéner une portion du lot P286 au cadastre de la paroisse de Saint-Lazare, circonscription foncière de Vaudreuil à madame Claudette Poirier-Lécuyer. L'aliénation de la portion du lot P286 est réputée être faite pour la valeur des lots acquis par la Ville aux fins de l'article 28 (1.0.1) de la *Loi sur les cités et villes*.

Adoptée à la majorité à la suite d'un vote dont le résultat est :

Membres du conseil en faveur de l'adoption de la résolution :

Gaëtan Ménard  
Michel Saint-Louis  
Brigitte Asselin  
Gaëtan Aubé  
Paul Laflamme

Membre du conseil contre l'adoption de la résolution :

Chico Lévy

**4.3 AUTRES SUJETS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**5. FINANCES****5.1 PAIEMENT DES COMPTES****09-351-07 Paiement des comptes**Il est proposé par Gaëtan Ménard  
Appuyé par Gaëtan Aubé

D'approuver le paiement des comptes suivants :

|   |                 |
|---|-----------------|
| Journal des déboursés fonds 1, période 8 en date du 31 août 2007                  | 280 023,67 \$   |
| Liste des comptes fournisseurs, fonds généraux, période 8 en date du 28 août 2007 | 793 598,14 \$   |
| TOTAL   | 1 073 621,81 \$ |

Adoptée à la majorité à la suite d'un vote dont le résultat est :

Membres du conseil en faveur de l'adoption de la résolution :

Gaëtan Ménard  
Michel Saint-Louis  
Brigitte Asselin  
Gaëtan Aubé  
Paul Laflamme

Membre du conseil contre l'adoption de la résolution :

Chico Lévy

47029

## 5.2

**AUTRES SUJETS****09-352-07 Transferts budgétaires pour  
l'année 2007**

ATTENDU QUE des transferts budgétaires sont nécessaires en raison notamment de modifications dans les paiements exigés de la Ville ou à la suite de la réalisation de certains projets;

EN CONSEQUENCE :

Il est proposé par Paul Laflamme  
Appuyé par Gaétan Aubé

D'autoriser la trésorière à procéder aux transferts budgétaires suivants :

| Poste budgétaire | Objet du poste                                | Montant    |
|------------------|---|------------|
| 02.130.00.141    | Rémunération régulière- administration        | -8 000 \$  |
| 02.130.00.149    | Rémunération surnuméraire - administration    | 3 000 \$   |
| 02.130.00.212    | Régime de retraite - administration           | -1 000 \$  |
| 02.130.00.280    | Assurances collectives                        | -4 000 \$  |
| 02.130.00.335    | Internet - administration                     | 6 000 \$   |
| 02.130.00.414    | Honoraires professionnels - mandat            | -4 000 \$  |
| 02.190.00.413    | Honoraires professionnels                     | 4 000 \$   |
| 02.190.00.727    | Matériel et ameublement                       | 3 000 \$   |
| 02.220.00.149    | Rémunération entraide incendie                | 5 000 \$   |
| 02.220.00.151    | Rémunération incendie                         | -5 000 \$  |
| 02.220.00.152    | Pratiques-Entretien-Projets spéciaux          | 2 200 \$   |
| 02.220.00.153    | Brigade prévention                            | 5 000 \$   |
| 02.220.00.212    | Régime de retraite – prévention incendie      | -2 500 \$  |
| 02.220.00.340    | Frais / Semaine de prévention incendie        | 2 300 \$   |
| 02.220.00.442    | Entraide incendie                             | -25 000 \$ |
| 02.220.00.454    | Formation et perfectionnement                 | 8 000 \$   |
| 02.220.00.525    | Entretien et réparation de véhicules incendie | 7 000 \$   |
| 02.220.00.649    | Matériel informatique                         | 1 000 \$   |
| 02.220.00.700    | Dépenses immobilisation – Service incendie    | 2 000 \$   |
| 02.290.00.670    | Sécurité civile - fournitures                 | 1 000 \$   |
| 02.320.00.522    | Entretien garage municipal                    | 7 000 \$   |
| 02.413.00.411    | Services professionnels – Hygiène du milieu   | 47 000 \$  |
| 02.413.00.700    | Immobilisations – Hygiène du milieu           | -54 000 \$ |
| 02.413.00.999    | Droit certificat opération de puits           | -4 000 \$  |
| 02.415.00.331    | Téléphone-radio-communication                 | 1 000 \$   |
| 02.450.00.446    | Enlèvement – destruction des ordures          | 3 000 \$   |
| 02.610.00.212    | Régime de retraite - Urbanisme                | -1 200 \$  |
| 02.610.00.341    | Publicité & offre d'emploi - Urbanisme        | 1 000 \$   |

47030

| Poste budgétaire | Objet du poste                                    | Montant    |
|------------------|---|------------|
| 02.610.00.411    | Services professionnels - Urbanisme               | -3 700 \$  |
| 02.610.00.649    | Matériel informatique - Urbanisme                 | 1 200 \$   |
| 02.610.00.671    | Fournitures projets spéciaux                      | 2 700 \$   |
| 02.701.20.331    | Téléphone – Centre communautaire                  | 1 000 \$   |
| 02.701.50.142    | Heures supplémentaires – T. J.                    | 9 000 \$   |
| 02.701.50.149    | Rémunération surnuméraire estivale                | 6 000 \$   |
| 02.701.50.499    | Organisation de terrains de jeux                  | 5 600 \$   |
| 02.701.50.520    | Entretien et réparation parcs et terrains de jeux | -5 400 \$  |
| 02.701.50.649    | Matériel – Organisation Tennis                    | 2 500 \$   |
| 02.701.50.700    | Immobilisations parcs et terrains de jeux         | 5 400 \$   |
| 02.701.90.518    | Location local pour les aînés                     | -26 100 \$ |
| 02.701.92.699    | Fêtes de Saint-Lazare                             | 2 000 \$   |
| 02.702.30.494    | Abonnement  | -1 400 \$  |
| 02.702.30.600    | Documents publiés hors Québec                     | -5 000 \$  |
| 02.702.30.601    | Périodiques – hors Québec                         | 2 500 \$   |
| 02.702.30.602    | Documents multimédias                             | 2 500 \$   |
| 02.702.30.610    | Documents publiés au Québec                       | -1 500 \$  |
| 02.702.30.611    | Périodiques - Québécois                           | 1 500 \$   |
| 02.702.30.726    | Ameublement et équipement                         | 1 400 \$   |

Adoptée à la majorité à la suite d'un vote dont le résultat est :

Membres du conseil en faveur de l'adoption de la résolution :

Gaëtan Ménard  
Michel Saint-Louis  
Brigitte Asselin  
Gaëtan Aubé  
Paul Laflamme

Membre du conseil contre l'adoption de la résolution :

Chico Lévy

## 6. URBANISME

### 6.1

### DEMANDES DE DEROGATION MINEURE

**09-353-07 Lotissement de la propriété  
située au 3056, chemin  
Sainte-Angélique**

ATTENDU QUE

lors de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme (ci-dessous : CCU) du 14 août 2007, les membres ont procédé à l'étude d'une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 3056, chemin Sainte-Angélique;

47031

- ATTENDU QUE la nature et les effets de la dérogation demandée sont de réduire la largeur minimum requise afin de créer un lot distinct;
- ATTENDU QUE la largeur minimum du nouveau lot sera de 42 mètres, contrairement au règlement de lotissement qui prévoit une largeur minimum de 50 mètres dans la zone RP-058;
- ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil l'acceptation de la demande de dérogation mineure présentée.

*Le maire invite alors les personnes présentes et intéressées par cette demande de dérogation mineure à se faire entendre du conseil.*

*Parmi les cent personnes présentes, deux ont posé des questions et l'une d'entre elles s'opposait à l'acceptation de la dérogation mineure.*

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Gaëtan Ménard  
Appuyé par Gaëtan Aubé

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant de réduire à 42 mètres la largeur du nouveau lot situé sur le chemin Sainte-Angélique, le tout conformément au règlement sur les dérogations mineures.

Adoptée à la majorité à la suite d'un vote dont le résultat est :

|   |   |
|---|---|
| Membres du conseil en faveur de l'adoption de la résolution : | Gaëtan Ménard<br>Michel Saint-Louis<br>Brigitte Asselin<br>Gaëtan Aubé<br>Paul Laflamme |
| Membre du conseil contre l'adoption de la résolution :        | Chico Lévy  |

## 6.2

### **DEMANDES DE MODIFICATION AU ZONAGE ASSUJETTIES A L'APPROBATION D'UN PLAN D'AMENAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE)**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

47032

**6.3****DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION  
ASSUJETTIES A L'APPROBATION D'UN PLAN  
D'IMPLANTATION ET D'INTEGRATION  
ARCHITECTURALE (PIIA)****09-354-07 Agrandissement de la galerie de  
la propriété située au 888,  
chemin Sainte-Angélique  
(zone RC-120.1)**

ATTENDU QUE lors de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme (ci-dessous : CCU) le 14 août 2007, les membres ont procédé à l'étude d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (ci-dessous : PIIA) relativement à l'agrandissement de la galerie de la maison située au 888, chemin Sainte-Angélique;

ATTENDU QUE le CCU recommande d'enlever la petite toiture existante au-dessus de l'ancienne galerie, ou, de faire une toiture sur toute la façade, au-dessus de la galerie projetée, en prolongeant la toiture existante;

ATTENDU QU' en tenant compte de ce qui précède, le CCU recommande au conseil l'acceptation du PIIA présenté;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Gaëtan Ménard  
Appuyé par Gaëtan Aubé

D'entériner les recommandations du CCU et d'accepter le PIIA déposé pour la propriété ci-dessus mentionnée, le tout conformément au règlement sur les PIIA.

Adoptée à l'unanimité.

**6.4****PAIEMENT OU CESSION DE TERRAINS A DES  
FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU  
D'ESPACES NATURELS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**6.5 CONCLUSION DE CONTRATS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**6.6 DEMANDES DE SOUMISSIONS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**6.7 ENVIRONNEMENT**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**6.8 AUTRES SUJETS**

|                  |   |
|------------------|---|
| <b>09-355-07</b> | <b>Demande d'autorisation d'HYDRO-QUEBEC à la COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE pour le lotissement et l'aliénation d'une partie des lots numéros 92, 93 et 625 et pour un usage à une fin autre que l'agriculture soit la construction du poste de Vaudreuil-Soulanges à 120-25 kV et le raccordement du poste à la ligne à 120 kV de Dorion–Rigaud.</b> |
|------------------|---|

ATTENDU QU' un nouveau poste de transformation électrique d'une puissance de 120-25 kV est requis principalement afin de pourvoir à la charge toujours grandissante dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges et notamment pour la croissance déjà en forte progression des besoins dans les secteurs de Hudson, de Saint-Lazare et de Vaudreuil-Dorion;

ATTENDU QU' HYDRO-QUEBEC TRANSÉNERGIE a étudié différents scénarios pour alléger la charge du poste de Dorion et que, selon cette société, la construction d'un nouveau poste à Saint-Lazare s'avère la solution la plus efficace et la plus avantageuse;

ATTENDU la résolution numéro 07-327-06 par laquelle le conseil municipal demandait à HYDRO-QUEBEC TRANSÉNERGIE de retirer le site « centre » car il ne permettait pas la

47034

préservation maximale d'arbres, ni l'implantation minimale de pylônes;

ATTENDU QUE le site « Est » a été jugé préférable par HYDRO-QUEBEC TRANSÉNERGIE pour les raisons suivantes :

- [1.] sa proximité de la ligne 120 kV, évitant ainsi une ligne de raccordement;
- [2.] le court chemin d'accès nécessaire;
- [3.] son bon potentiel d'intégration visuelle dans le milieu;
- [4.] les nouvelles lignes de distribution d'électricité nécessaires pour raccorder le poste au réseau existant sont les plus courtes;
- [5.] le terrain convoité a un très faible potentiel agricole et est non exploité;
- [6.] l'emplacement est situé dans un boisé de moindre intérêt;
- [7.] les nuisances associées à la construction du poste sont temporaires par leur nature et deviendront très faibles une fois les mesures d'atténuation courantes appliquées;
- [8.] les normes relatives au bruit seront respectées;

ATTENDU le rapport d'évaluation environnementale ainsi que ses compléments comprenant notamment la description et la justification du projet, une description du milieu, une évaluation des impacts prévus et une cartographie détaillée;

ATTENDU QUE l'acceptation de la demande n'aura aucune conséquence sur les activités agricoles existantes, sur le développement de ces activités agricoles et sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants;

ATTENDU QUE la demande est conforme aux dispositions du règlement de zonage;

ATTENDU QU' il n'y a pas d'autres zones situées à proximité de la ligne 120 kV de Dorion–Rigaud où les postes de transformation sont autorisés;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Gaétan Aubé  
Appuyé par Paul Laflamme

De recommander l'acceptation de la demande d'autorisation déposée à la COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE par HYDRO-QUEBEC pour le lotissement, l'aliénation d'une partie des lots numéros 92, 93 et 625 et pour un usage à une fin autre que l'agriculture soit la construction du poste de Vaudreuil-Soulanges à 120-25 kV et le raccordement du poste à la ligne à 120 kV de Dorion-Rigaud.

Adoptée à la majorité à la suite d'un vote dont le résultat est :

|   |   |
|---|---|
| Membres du conseil en faveur de l'adoption de la résolution : | Gaétan Ménard<br>Michel Saint-Louis<br>Brigitte Asselin<br>Gaétan Aubé<br>Paul Laflamme |
| Membre du conseil contre l'adoption de la résolution :        | Chico Lévy  |

**7. SERVICES TECHNIQUES****7.1 CONCLUSION DE CONTRATS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**7.2 ACCEPTATION DE PLANS**

|                  |   |
|------------------|---|
| <b>09-356-07</b> | <b>Acceptation du plan de prolongement de l'égout sanitaire sur une partie de la rue de Brentwood</b> |
|------------------|---|

ATTENDU QUE la firme GENIVAR a déposé les plans relatifs à la construction d'infrastructures d'égout sanitaire sur une partie de la rue de Brentwood;

47036

## EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel St-Louis  
Appuyé par Gaëtan Ménard

D'accepter le plan numéro GC-1, projet numéro P108408-400, préparé par la firme ci-dessus nommée et daté du 13 août 2007.

D'autoriser cette firme à présenter ces plans au MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS pour approbation car ils ne contreviennent pas aux règlements municipaux.

De confirmer au MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance de toutes autorisations requises par la *Loi sur la qualité de l'environnement* et l'un de ses règlements dans le cadre du présent projet.

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer le document « Demande et engagement ».

Adoptée à la majorité à la suite d'un vote dont le résultat est :

|   |   |
|---|---|
| Membres du conseil en faveur de l'adoption de la résolution : | Gaëtan Ménard<br>Michel Saint-Louis<br>Brigitte Asselin<br>Gaëtan Aubé<br>Paul Laflamme |
| Membre du conseil contre l'adoption de la résolution :        | Chico Lévy  |

**09-357-07 Acceptation des plans dans le cadre des travaux de pavage et d'aménagement de la rue des Loisirs**

ATTENDU la résolution numéro 05-223-07 par laquelle le conseil a conclu un contrat de services professionnels avec la firme GENIVAR;

ATTENDU QUE la firme ci-dessus a préparé, selon les termes du contrat, les plans et devis relatifs aux travaux de pavage et d'aménagement de la rue des Loisirs;

47037

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Gaëtan Ménard  
Appuyé par Michel St-Louis

D'accepter les plans numéro GC01 et AM01, projet numéro P107617-400, préparés par la firme ci-dessus nommée et datés du 31 août 2007.

Adoptée à la majorité à la suite d'un vote dont le résultat est :

|   |   |
|---|---|
| Membres du conseil en faveur de l'adoption de la résolution : | Gaëtan Ménard<br>Michel Saint-Louis<br>Brigitte Asselin<br>Gaëtan Aubé<br>Paul Laflamme |
| Membre du conseil contre l'adoption de la résolution :        | Chico Lévy  |

**7.3****RECEPTION DE TRAVAUX**

|  |
|--|
| <b>09-358-07 Réception provisoire de travaux<br/>relativement à l'ensemble<br/>immobilier Sandcastle (phase 7)</b> |
|--|

**ATTENDU QUE** l'inspection provisoire des travaux de fondation de rue, de drainage et d'aqueduc sur une partie de la rue de Rochebaron et sur la rue de Beauvoir (lots numéros 494-86, 494-98, 495-37 et 496-7) a eu lieu le 3 août 2007;

**ATTENDU QUE** la firme LES CONSULTANTS EN DEVELOPPEMENT ET GESTION URBAINE (CDGU) INC. recommande de procéder à l'acceptation provisoire des travaux;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Michel St-Louis  
Appuyé par Gaëtan Aubé

De procéder à la réception provisoire des travaux de fondation de rue, de drainage et d'aqueduc sur les rues ou parties de rues précédemment mentionnées.

47038

D'autoriser le directeur des Services techniques à remettre à la compagnie 9150-5248 Québec inc (ci-dessous : le promoteur) la garantie bancaire équivalente à 100 % du coût des travaux en échange d'une nouvelle garantie bancaire équivalente à 10 % de ce coût valide jusqu'à la réception définitive des travaux.

D'acquérir à titre gratuit tous les lots mentionnés dans le préambule de la présente résolution. Tous ces lots font partie du cadastre de la paroisse de Saint-Lazare, circonscription foncière de Vaudreuil.

De mandater le notaire Gilles Roy de la firme BELLIVEAU, SAUVE, ROY pour préparer l'acte de cession à intervenir entre la Ville et le promoteur. Les frais des services professionnels de M<sup>e</sup> Roy et les coûts de publication au bureau de la publicité des droits sont à la charge exclusive du promoteur.

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer l'acte de cession à intervenir.

Adoptée à la majorité à la suite d'un vote dont le résultat est :

|   |   |
|---|---|
| Membres du conseil en faveur de l'adoption de la résolution : | Gaëtan Ménard<br>Michel Saint-Louis<br>Brigitte Asselin<br>Gaëtan Aubé<br>Paul Laflamme |
| Membre du conseil contre l'adoption de la résolution :        | Chico Lévy  |

**09-359-07 Réception définitive des travaux dans l'ensemble immobilier des lots numéros 603 et 604 : rues Hunt et Westwood**

ATTENDU QUE l'inspection définitive des travaux de fondation de rue, de drainage et d'aqueduc sur une partie de la rue Westwood (lot 604-43) et sur une partie de la rue Hunt (lot 603-13) a eu lieu le 4 septembre 2007;

ATTENDU QUE la firme LES CONSULTANTS EN DEVELOPPEMENT ET GESTION URBAINE (CDGU) INC. recommande de procéder à la réception définitive des travaux;

47039

## EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Gaétan Aubé  
Appuyé par Paul Laflamme

De procéder à la réception définitive des travaux de fondation, d'aqueduc et de drainage sur les rues précédemment mentionnées, dont les lots font partie du cadastre de la paroisse de Saint-Lazare, circonscription foncière de Vaudreuil.

D'autoriser le directeur des Services techniques à remettre à la compagnie LES DEVELOPPEMENTS MIMASO INC., la garantie bancaire équivalente à 10 % du coût des travaux.

Adoptée à la majorité à la suite d'un vote dont le résultat est :

|   |   |
|---|---|
| Membres du conseil en faveur de l'adoption de la résolution : | Gaétan Ménard<br>Michel Saint-Louis<br>Brigitte Asselin<br>Gaétan Aubé<br>Paul Laflamme |
| Membre du conseil contre l'adoption de la résolution :        | Chico Lévy  |

## 7.4

**DEMANDES DE SOUMISSIONS**

|                  |   |
|------------------|---|
| <b>09-360-07</b> | <b>Demande de soumissions sur invitation pour le déneigement des stationnements, des cours et des débarcadères des écoles EVERGREEN et WESTWOOD JUNIOR HIGH de la COMMISSION SCOLAIRE LESTER B. PEARSON</b> |
|------------------|---|

ATTENDU

les règles prévues aux articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* quant à l'adjudication des contrats;

47040

ATTENDU QUE selon les estimations effectuées par les Services techniques, la conclusion d'un contrat pour le déneigement des stationnements, des cours et des débarcadères des écoles EVERGREEN et WESTWOOD JUNIOR HIGH de la COMMISSION SCOLAIRE LESTER B. PEARSON pour les saisons 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010 impliquera une dépense de moins de 100 000 \$;

EN CONSEQUENCE :

Il est proposé par Paul Laflamme  
Appuyé par Gaétan Aubé

De demander des soumissions auprès des personnes ci-dessous listées pour le déneigement des stationnements, des cours et des débarcadères des écoles EVERGREEN et WESTWOOD JUNIOR HIGH de la COMMISSION SCOLAIRE LESTER B. PEARSON pour les saisons 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010 conformément à l'article 573.1 de la *Loi sur les cités et villes* :

- [1.] LA FERME GERARD MARTEL & FILS INC.;
- [2.] DGL DENEIGEMENT INC.;
- [3.] DENEIGEMENT GRAVEL & FILS INC.;
- [4.] TERRASSEMENT ROLAND CHEVRIER;
- [5.] LES ENTREPRISES AC GAREAU INC.;
- [6.] DENEIGEMENT LOISELLE.

Sous réserve de l'émission d'un addenda pendant le délai d'appel d'offres, les soumissions devront être déposées avant 10 h le 27 septembre 2007 pour être ouvertes le même jour à 10 h 5 à l'hôtel de ville.

Adoptée à l'unanimité.

|                  |  |
|------------------|--|
| <b>09-361-07</b> | <b>Demande de soumissions sur invitation pour le déneigement des stationnements, des cours et des débarcadères des écoles FOREST HILL JUNIOR et FOREST HILL SENIOR de la COMMISSION SCOLAIRE LESTER B. PEARSON</b> |
|------------------|--|

ATTENDU les règles prévues aux articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* quant à l'adjudication des contrats;

47041

ATTENDU QUE selon les estimations effectuées par les Services techniques, la conclusion d'un contrat pour le déneigement des stationnements, des cours et des débarcadères des écoles FOREST HILL JUNIOR et FOREST HILL SENIOR de la COMMISSION SCOLAIRE LESTER B. PEARSON au cours des saisons 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010 impliquera une dépense de moins de 100 000 \$;

EN CONSEQUENCE :

Il est proposé par Gaëtan Ménard  
Appuyé par Brigitte Asselin

De demander des soumissions auprès des personnes ci-dessous listées pour le déneigement des stationnements, des cours et des débarcadères des écoles FOREST HILL JUNIOR et FOREST HILL SENIOR de la COMMISSION SCOLAIRE LESTER B. PEARSON au cours des saisons 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010 conformément à l'article 573.1 de la *Loi sur les cités et villes* :

- [1.] LA FERME GERARD MARTEL & FILS INC.;
- [2.] DGL DENEIGEMENT INC.;
- [3.] DENEIGEMENT GRAVEL & FILS INC.;
- [4.] TERRASSEMENT ROLAND CHEVRIER;
- [5.] LES ENTREPRISES AC GAREAU INC.;
- [6.] DENEIGEMENT LOISELLE.

Sous réserve de l'émission d'un addenda pendant le délai d'appel d'offres, les soumissions devront être déposées avant 10 h le 27 septembre 2007 pour être ouvertes le même jour à 10 h 5 à l'hôtel de ville.

Adoptée à l'unanimité.

|                  |  |
|------------------|--|
| <b>09-362-07</b> | <b>Demande de soumissions publiques aux fins de la conclusion d'un contrat de construction pour des travaux de pavage et d'aménagement de la rue des Loisirs</b> |
|------------------|--|

ATTENDU la résolution numéro 09-357-07 par laquelle le conseil accepte les plans et devis préparés par la firme GENIVAR;

47042

ATTENDU QUE selon une estimation de la firme ci-dessus, le coût des travaux sera supérieur à 100 000 \$ exigeant ainsi une demande de soumissions publiques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Gaëtan Ménard  
Appuyé par Michel St-Louis

De demander des soumissions publiques conformément aux règles prévues à la *Loi sur les cités et villes* en prévision de la conclusion d'un contrat aux fins de réalisation des travaux de pavage et d'aménagement de la rue des Loisirs.

Les documents d'appel d'offres, préparés par la firme GENIVAR, seront disponibles à compter de 9 h 30, le mardi 11 septembre 2007.

Sous réserve de l'émission d'un addenda pendant le délai d'appel d'offres, les soumissions devront être déposées avant 10 h le 27 septembre 2007 pour être ouvertes le même jour à 10 h 5 à l'hôtel de ville.

Adoptée à l'unanimité.

|   |
|---|
| <b>09-363-07</b> <b>Demande de soumissions sur invitation pour la fourniture d'abrasifs</b> |
|---|

ATTENDU les règles prévues aux articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* quant à l'adjudication des contrats;

ATTENDU QUE selon les estimations effectuées par les Services techniques, la conclusion d'un contrat pour la fourniture d'abrasifs pour la saison 2007-2008 impliquera une dépense de moins de 100 000 \$;

EN CONSEQUENCE :

Il est proposé par Michel St-Louis  
Appuyé par Gaëtan Ménard

De demander des soumissions auprès des personnes ci-dessous listées quant à la fourniture des abrasifs (pierre concassée) nécessaires à l'entretien hivernal du réseau routier pour la saison 2007-2008, conformément à l'article 573.1 de la *Loi sur les cités et villes* :

47043

- [1.] ASPHALTE TRUDEAU LTEE;
- [2.] LA COMPAGNIE MELOCHE INC.;
- [3.] CARRIERES REGIONALES (DIVISION DE BAUVAL INC.).

Sous réserve de l'émission d'un addenda pendant le délai d'appel d'offres, les soumissions devront être déposées avant 10 h le 27 septembre 2007 pour être ouvertes le même jour à 10 h 5 à l'hôtel de ville.

Adoptée à l'unanimité.

**7.5                    *AUTORISATION DE PAIEMENT DANS LE CADRE  
DE DECOMPTES***

|   |
|---|
| <b>09-364-07    Décompte progressif numéro 2<br/>(final) dans le cadre des travaux<br/>de réfection du pavage sur<br/>l'avenue Bédard</b> |
|---|

ATTENDU QUE    la résolution numéro 04-182-06 par laquelle le conseil a conclu un contrat avec la compagnie MELOCHE INC. eu égard aux travaux de réfection du pavage sur l'avenue Bédard;

ATTENDU QUE    l'inspection finale des travaux de réfection a eu lieu le 30 août 2007;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Gaétan Aubé  
Appuyé par Michel St-Louis

De payer le décompte numéro 2 (final), correspondant à la retenue de 5 %, au montant de 9 334,96 \$, taxes incluses, à la compagnie MELOCHE INC., à même les sommes prévues au poste de retenues.

Adoptée à l'unanimité.

47044

## 7.6

**AUTRES SUJETS**

**09-365-07 Autorisation de dépenses aux fins de l'exécution des travaux de construction d'un rond de virage à l'extrémité nord de la rue des Mésanges sur les lots P286 et 286-2**

ATTENDU la résolution numéro 09-350-07;

ATTENDU QUE la Ville a convenu d'aménager un rond de virage à l'extrémité nord de la rue des Mésanges;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Gaëtan Ménard  
Appuyé par Michel St-Louis

D'autoriser une dépense maximale de 12 000 \$, à même le surplus accumulé de la Ville au 31 décembre 2006, répartie comme suit :

- [1.] 10 000 \$ pour la construction de la fondation, l'exécution des travaux de drainage et les imprévus;
- [2.] 2 000 \$ pour le paiement des honoraires d'arpentage.

Adoptée à l'unanimité.

**09-366-07 Adhésion de la Ville à un regroupement d'achats de produits chimiques servant au traitement de l'eau pour les années 2008 et 2009**

ATTENDU QUE l'article 29.5 de la *Loi sur les cités et villes* permet la création de regroupements d'achats;

ATTENDU QU' il est avantageux pour la Ville de participer à un achat regroupé de produits chimiques servant au traitement de l'eau;

47045

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Paul Laflamme  
Appuyé par Gaétan Aubé

De conclure une entente avec la ville de Granby afin de procéder à un appel de soumissions publiques pour l'achat des produits chimiques servant au traitement de l'eau selon les besoins anticipés pour les années 2008 et 2009.

Le directeur des Services techniques, ou en son absence le chargé de projets, est nommé comme représentant de la Ville afin de participer aux réunions du regroupement et d'assumer les démarches d'approvisionnement en produits chimiques auprès du cocontractant à être identifié.

Adoptée à l'unanimité.

**8. LOISIRS****8.1****CONCLUSION DE CONTRATS ET ENTENTES**

|  |
|--|
| <b>09-367-07 Conclusion d'une entente quant à l'utilisation de la piscine de Rigaud pour les cours de natation</b> |
|--|

ATTENDU QUE la Ville souhaite conclure une entente avec la Ville de Rigaud afin de permettre à ses citoyens d'utiliser la piscine de cette municipalité voisine pour des cours de natation;

ATTENDU QUE la Ville de Rigaud nous propose une entente;

ATTENDU QUE la résolution numéro 04-154-07 a déjà autorisé une dépense de 13 000 \$ afin de permettre aux résidents du territoire de la Ville d'avoir accès à des services offerts aux piscines intérieures de RIGAUD et de VAUDREUIL-DORION avec une tarification préférentielle;

ATTENDU les articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* relatifs aux ententes intermunicipales;

47046

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé Brigitte Asselin  
Appuyé par Michel St-Louis

De confirmer à la Ville de Rigaud l'adhésion de la Ville de Saint-Lazare à l'entente ci-dessus mentionnée et son engagement à défrayer les montants suivants:

- [1.] 10 \$ par participant résident de Saint-Lazare (frais supplémentaires pour non résidents);
- [2.] le manque à gagner relatif à l'application de la politique familiale lors de l'inscription soit : 5 \$ par enfant jusqu'à un maximum de 20 \$ par famille.

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer la version du 29 août 2007 de l'entente ci-dessus.

Adoptée à la majorité à la suite d'un vote dont le résultat est :

|   |   |
|---|---|
| Membres du conseil en faveur de l'adoption de la résolution : | Gaëtan Ménard<br>Michel Saint-Louis<br>Brigitte Asselin<br>Gaëtan Aubé<br>Paul Laflamme |
| Membre du conseil contre l'adoption de la résolution :        | Chico Lévy  |

**8.2****DEMANDES DE SUBVENTION OU OCTROI D'AIDE FINANCIERE**

**09-368-07 Aide financière au programme  
ACTIF A VIE**

**ATTENDU QUE** le programme ACTIF A VIE respecte les conditions énoncées à la politique d'intervention en loisir;

**ATTENDU QUE** la Ville, lors de l'adoption du budget de 2007, était en accord avec les demandes présentées par cet organisme;

**ATTENDU** la résolution numéro 01-030-07 par laquelle le conseil remet divers montants à des organismes afin de les aider à poursuivre leurs objectifs auprès de la communauté;

47047

ATTENDU QUE l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales* permet d'accorder de l'aide financière dans le cas précédemment mentionné;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Brigitte Asselin  
Appuyé par Michel St-Louis

D'autoriser la dépense et le paiement d'un montant de 1 040 \$, à même le poste budgétaire numéro 02.701.92.970 du fonds général de la Ville, à l'organisme « ACTIF A VIE », afin de l'aider à poursuivre ses objectifs auprès de la communauté dans le cadre de la 3<sup>e</sup> session (printemps 2007).

Adoptée à l'unanimité.

|  |
|--|
| <b>09-369-07</b> <b>Aide financière aux fins de la participation à un championnat canadien</b> |
|--|

ATTENDU QUE la Ville a reçu une demande d'aide financière afin de contribuer à la participation de monsieur OLIVIER GIROUARD aux championnats canadiens de Crosse, à Whitby en Ontario;

ATTENDU QUE cette demande est conforme à la politique d'intervention en loisirs;

ATTENDU QUE la *Loi sur les compétences municipales* autorise la Ville à accorder l'aide financière ci-dessous;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Brigitte Asselin  
Appuyé par Michel St-Louis

D'autoriser la dépense et le paiement d'un montant de 100 \$ comme aide financière à monsieur OLIVIER GIROUARD à même le poste budgétaire numéro 02.701.92.970 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

**8.3 DEMANDES DE SOUMISSIONS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**8.4 AUTRES SUJETS**

|   |
|---|
| <b>09-370-07 Tenue d'une compétition canine<br/>au Complexe sportif St-Lazare</b> |
|---|

ATTENDU la résolution numéro 07-359-05 par laquelle la Ville a conclu une convention avec CSSL SOCIETE EN COMMANDITE (ci-dessous : CSSL) pour l'utilisation, entre autres, d'heures de glace et de terrains de soccer au complexe sportif;

ATTENDU la résolution numéro 05-243-06 par laquelle la Ville autorise le directeur du Service des loisirs à signer tous les contrats à intervenir entre la Ville et les différents sous-locataires des surfaces de glace et de soccer au complexe sportif;

ATTENDU l'intérêt du CLUB CANIN DE SAINT-LAZARE de tenir une compétition canine provinciale;

ATTENDU QUE la tenue de ce type d'activité doit faire l'objet d'une autorisation par le conseil;

EN CONSEQUENCE :

Il est proposé par Paul Laflamme  
Appuyé par Brigitte Asselin

D'autoriser le CLUB CANIN DE SAINT-LAZARE à tenir une compétition canine au Complexe Sportif St-Lazare les 8, 9 et 10 février 2008.

Adoptée à l'unanimité.

**9. SECURITE INCENDIE ET SECURITE PUBLIQUE****9.1 CONCLUSION DE CONTRATS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**9.2 DEMANDES DE SOUMISSIONS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**9.3 AUTRES SUJETS**

|                  |  |
|------------------|--|
| <b>09-371-07</b> | <b>Permission à la municipalité des Cèdres d'utiliser un poteau d'incendie situé sur le territoire de la Ville de Saint-Lazare</b> |
|------------------|--|

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres demande de pouvoir utiliser, en cas d'urgence, le poteau d'incendie situé à l'intersection de la montée Saint-Robert et du chemin Lotbinière;

ATTENDU QUE l'utilisation de ce poteau d'incendie permettra à la Municipalité des Cèdres d'améliorer la protection incendie d'une partie de son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres reconnaît que la Ville de Saint-Lazare ne pourra en aucun temps être tenue responsable d'un manque quant à la pression ou au débit d'eau disponible à ce poteau d'incendie;

EN CONSEQUENCE :

Il est proposé par Gaëtan Ménard  
Appuyé par Gaëtan Aubé

D'autoriser la Municipalité des Cèdres à utiliser le poteau d'incendie situé à l'intersection de la montée Saint-Robert et du chemin Lotbinière lors d'intervention d'urgence.

Adoptée à l'unanimité.

**10. RESSOURCES HUMAINES****10.1 CONTRATS, ENTENTES ET POLITIQUES**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

47050

10.2

**NOMINATION, OUVERTURE DE POSTES,  
EMBAUCHE ET PERMANENCE D'EMPLOI****09-372-07    Embauche d'un  
surveillant-appariteur**

ATTENDU le manque de surveillants-appariteurs pour le centre communautaire et dans les écoles;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel St-Louis  
Appuyé par Brigitte Asselin

D'embaucher madame ARIANE CASTONGUAY à titre de surveillant-appariteur.

Les conditions de travail de madame Castonguay sont celles prévues aux lois québécoises sur le sujet, sauf la rémunération. Celle-ci est de 10,50 \$/h, conformément à la résolution numéro 01-027-06.

D'autoriser la dépense et le paiement du salaire de madame Castonguay à même les postes budgétaires numéros 02.701.30.149 et 02.701.20.149 du fonds général de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

**09-373-07    Embauche d'une animatrice et  
d'un instructeur au Service des  
loisirs pour la tenue des activités  
des sessions d'automne 2007 et  
d'hiver 2008**

ATTENDU QUE les programmations automnale et hivernale du Service des loisirs nécessitent l'embauche de personnel pour offrir les cours spécialisés;

ATTENDU QUE les personnes ci-dessous possèdent les connaissances et la formation pour donner des cours aux enfants;

ATTENDU les recommandations de la direction du Service des loisirs;

47051

## EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel St-Louis  
Appuyé par Brigitte Asselin

D'embaucher les personnes suivantes pour la période du 7 septembre 2007 au 30 juin 2008 :

- [1.] madame MARIE-CLAUDE BERGERON au poste d'animatrice des activités « Les p'tits artistes, les cuis'tards et les marmitons », selon un horaire hebdomadaire de 6 heures maximum et à un salaire horaire de 10,50 \$;
- [2.] monsieur MARTIN BRETON au poste d'instructeur pour les cours de mini-tennis, selon un horaire hebdomadaire de 7 heures maximum à un salaire horaire de 14,50 \$.

Les conditions de travail des personnes ci-dessus sont celles prévues aux lois québécoises portant sur le sujet, sous réserve de la rémunération mentionnée précédemment.

D'autoriser la dépense et le paiement d'un montant maximal de 2 000 \$ à même le poste budgétaire numéro 02.701.30.149 du fonds général pour la période se terminant le 31 décembre 2007.

Adoptée à l'unanimité.

|  |
|--|
| <b>09-374-07    Embauche d'une « brigadière<br/>scolaire »</b> |
|--|

ATTENDU QUE la Ville a besoin des services d'une personne afin d'assurer la sécurité des écoliers à l'intersection du chemin Sainte-Angélique et de l'avenue Bédard pendant la période de l'année scolaire;

ATTENDU le pouvoir délégué à la directrice générale par le règlement numéro 635 afin d'embaucher des employés;

## EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Gaëtan Ménard  
Appuyé par Brigitte Asselin

47052

De confirmer l'embauche de madame JOSCELYNE L. BOURGOIN pour l'exercice des fonctions de brigadière scolaire pour la période du 30 août 2007 au 23 juin 2008 selon les modalités suivantes :

- [1.] les conditions de travail de madame Bourgoin sont celles prévues aux lois québécoises sur le sujet, sauf la rémunération qui est de 12,50 \$ pour chacune des interventions quotidiennes, peu importe leur durée;
- [2.] l'horaire de travail correspond aux jours de classe du calendrier adopté par la Commission scolaire des Trois-Lacs et la Commission scolaire Lester-B.-Pearson.

D'autoriser la dépense maximale et le paiement de la somme de 3 300 \$ à même le poste budgétaire numéro 02.220.00.151 du fonds général de la Ville pour la période se terminant le 31 décembre 2007.

Adoptée à l'unanimité.

|   |
|---|
| <b>09-375-07    Permanence d'emploi de<br/>pompiers</b> |
|---|

ATTENDU la résolution numéro 03-121-07 par laquelle la Ville embauche messieurs PHILIPPE TARDIF, MATHIEU POIRIER, DOMINIC BOUCHARD et FRANÇOIS PELLETIER comme pompiers;

ATTENDU QUE selon les conclusions du directeur du Service de sécurité incendie, les personnes ci-dessus ont complété avec succès la période de probation à laquelle elles étaient soumises en vertu de la convention collective des pompiers;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Paul Laflamme  
Appuyé par Gaëtan Ménard

De confirmer la permanence d'emploi des salariés ci-dessus à la fonction de pompier du Service de sécurité incendie conformément à l'article 1 [1] (q) de la convention collective des pompiers à compter du 14 septembre 2007.

Adoptée à l'unanimité.

**10.3 AUTRES SUJETS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**11. REGLEMENTS ET AVIS DE MOTION****11.1 REGLEMENTS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**11.2 AVIS DE MOTION**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**11.3 AUTRES SUJETS**

|  |
|--|
| <b>09-376-07</b> Mise à jour de la liste des patrouilleurs autorisés par le règlement numéro 637 |
|--|

ATTENDU QUE selon l'article 18 du *Règlement numéro 637 sur les devoirs et obligations des citoyens eu égard à la vie communautaire*, le conseil peut autoriser des personnes pour voir à l'application du règlement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Gaëtan Ménard  
Appuyé par Michel St-Louis

De nommer et autoriser madame MANON SYLVESTRE et monsieur MICHEL BOULE, membres du CLUB EQUESTRE LES FORESTIERS, à appliquer le règlement précédemment mentionné.

Adoptée à l'unanimité.

## 12. DEPOT DE DOCUMENTS

La greffière dépose :

### **Indicateurs de gestion**

Le document « Indicateurs de gestion 2006 », pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006, tel que transmis au ministère conformément à l'article 5 de l'*Arrêté ministériel concernant l'établissement d'indicateurs de gestion relatifs à l'administration de certains organismes municipaux*, dont copie est jointe en annexe A.

### **Rapport de la trésorière d'élection**

Le rapport d'activités de la trésorière au conseil municipal pour les activités réalisées au cours de l'exercice financier terminé le 31 décembre 2006 dont copie est jointe en annexe B.

### **Rapport des directeurs sur les autorisations de dépenses**

Le rapport des directeurs sur les autorisations de dépenses en date du 27 août 2007 dont copie est jointe en annexe C.

### **Liste des personnes embauchées**

La liste des personnes embauchées conformément au règlement numéro 635 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, dont copie est jointe en annexe D.

### **Certificat à la suite de la journée d'accessibilité au registre du règlement numéro 780**

Le certificat dressé par la directrice générale à la suite de la journée d'accessibilité au registre du règlement d'emprunt numéro 780, tenue le 21 août 2007, conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* joint en annexe E.

**13. PERIODE DE QUESTIONS ALLOUEE AUX MEMBRES DU CONSEIL**

| Identification du membre du conseil | Résumé de l'objet principal de l'intervention   |
|-------------------------------------|---|
| Chico Levy                          | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Demande de recevoir le projet de procès-verbal dans un délai de 48 heures préalablement à toute séance;</li> <li>2. Exactitude des cartes faisant partie du projet de règlement adopté relativement au plan d'urbanisme, notamment en ce qui a trait au développement possible dans le secteur des rues Pine Ridge et du Domaine (<i>numéro de carte non fourni à la greffière à la fin de la séance malgré une demande en ce sens</i>);</li> <li>3. Motivation et conséquences au changement de dénomination de la zone « équestre conservation » pour « équestre »;</li> <li>4. Impact de la présence de lignes hydroélectriques entrant dans la Pinière selon une carte du projet de règlement de plan d'urbanisme;</li> <li>5. Conséquence d'un zonage « équestre » pour la Pinière quant aux possibilités de développement;</li> <li>6. Intention du conseil quant à l'adoption sans modification de la carte précédemment mentionnée dans le projet de règlement du plan d'urbanisme;</li> <li>7. Demande de tenue d'une autre consultation auprès de la population advenant la modification des textes des projets de règlements présentés le 16 juin 2007.</li> </ol> |
| Gaëtan Ménard                       | Aucune question.  |
| Michel St-Louis                     | <ol style="list-style-type: none"> <li>8. Félicitations à la Ligue de balle molle féminine de Saint-Lazare pour son implication auprès de la Fondation Patricia Jolicoeur dans le cadre de ses interventions en matière de sensibilisation aux problèmes de sécurité routière ;</li> <li>9. Explication de la répartition effectuée dans le passé des profits générés par le tournoi de golf organisé par l'AGASL et la Ville - Proposition de versement des profits de l'édition 2007 à la Fondation Patricia Jolicoeur.</li> </ol>  |
| Brigitte Asselin                    | <ol style="list-style-type: none"> <li>10. Suggestion de création d'un comité pour analyser la portion du projet de règlement de zonage concernant le stationnement des véhicules récréatifs et des véhicules lourds. La composition du comité devrait compter deux membres du conseil et des représentants de la population;</li> <li>11. Problématique quant à l'acheminement des messages</li> </ol>   |

47056

| Identification du membre du conseil | Résumé de l'objet principal de l'intervention   |
|-------------------------------------|---|
|                                     | téléphoniques laissés sur sa boîte vocale à l'hôtel de Ville – Invitation aux personnes qui ont tenté de la contacter de la joindre de nouveau. |
| Gaétan Aubé                         | Aucune question.  |
| Paul Laflamme                       | Aucune question.  |
| Paul Carzoli                        | Aucune question.  |

**09-377-07 Remise d'une portion des profits  
amassés à l'occasion du tournoi  
de golf de la Ville et de l'AGASL à  
la FONDATION PATRICIA JOLICOEUR**

ATTENDU les motifs mentionnés par le conseiller Michel Saint-Louis lors de la période de questions allouées aux membres du conseil;

ATTENDU QUE les profits générés par le tournoi de golf organisé conjointement par la Ville et l'ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DE SAINT-LAZARE sont divisés à parts égales entre la Ville et cette association;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Brigitte Asselin  
Appuyé par Gaétan Ménard

De remettre la totalité de la part de la Ville quant aux profits du tournoi de golf précédemment mentionné à la FONDATION PATRICIA JOLICOEUR.

Adoptée à l'unanimité.

#### 14. PERIODE DE QUESTIONS ALLOUEE AUX PERSONNES PRESENTES

Les principales questions ou commentaires formulés parmi les cent (100) personnes présentes lors de la séance se résument comme suit :

| Identification de la personne présente<br>(1 <sup>re</sup> lettre du prénom et nom de famille) | Résumé de l'objet principal de l'intervention   |
|--|---|
| N. Gauthier  | [1.] Incitation à la Ville d'encourager l'œuvre de la Fondation Patricia Jolicoeur, y compris en installant des pancartes d'appui en avant de l'hôtel de Ville.   |
| N. Kornafel  | [2.] Dépôt d'une pétition par laquelle la révision du règlement numéro 769 est demandée afin que le nombre de chiens autorisés par logement ne soit pas réduit de 5 à 3.  |
| C. Roger   | [3.] Suivi au dépôt de la pétition visant à faire cesser le sifflement des trains au passage à niveau situé dans le prolongement du chemin Sainte-Angélique;<br>[4.] Information quant à la date des consultations publiques relativement à la gare intermodale;<br>[5.] Information quant à la procédure de remise des documents aux membres du conseil préalablement à la séance conséquemment au commentaire du conseiller Chico Levy lors de la période de questions réservée aux membres du conseil. |
| L. Ouellet   | [6.] Lecture commentée du préambule d'une pétition ayant pour objet d'exiger la préservation des droits acquis des propriétaires de terrains en zone équestre et dépôt de cette pétition;<br>[7.] Lecture commentée d'une lettre adressée à un ministère et à Lucie Charlebois et par laquelle une enquête sera demandée quant au processus de révision de la réglementation municipale.  |
| H. Wright  | [8.] Satisfaction à l'égard des nouveaux bacs de recyclage reçus;<br>[9.] Mesures d'incitation auprès des personnes qui ne participent aucunement au programme de recyclage;<br>[10.] Résultats d'études de vitesse réalisées.  |
| C. Lounsbury   | [11.] Proposition de modification au projet de règlement de zonage en ce qui a trait aux fermettes;<br>[12.] Mandat des membres du comité de révision des projets de règlements en matière d'urbanisme;<br>[13.] Nécessité d'une présentation au public des projets de règlements d'urbanisme révisés à la suite des travaux du comité et des interventions des citoyens;<br>[14.] Échéancier des projets de règlement d'urbanisme révisés.   |

47058

| Identification de la personne présente<br>(1 <sup>re</sup> lettre du prénom et nom de famille) | Résumé de l'objet principal de l'intervention  |
|--|--|
| Y. Charlebois  | [15.] Suivi à la résolution par laquelle le conseil demande à la Fondation canadienne des pompiers morts en service l'intégration du nom de Charles Goulet à la liste des pompiers mentionnés lors de la cérémonie commémorative à être tenue le 9 septembre 2007 – Préparation d'un convoi municipal pour accompagner madame Charlebois lors de la cérémonie?   |
| N. Delorme   | [16.] Déception profonde à la suite d'une rencontre avec le maire quant à la vitesse de circulation excessive des véhicules automobiles sur la rue des Sables – sentiment d'avoir cru au Père-Noël.  |
| Inaudible  | [17.] Motivation et conséquences au changement de dénomination de la zone « équestre conservation » pour « équestre »;<br>[18.] Nécessité de conserver une superficie minimale de boisé autour de la Pinière – proposition de création d'une zone tampon pour mieux protéger cette aire;<br>[19.] En raison des distinctions faites à l'intérieur du projet de règlement de plan d'urbanisme quant aux différents milieux de vie, nécessité de distinguer les zones équestres selon quelles sont à l'intérieur ou à l'extérieur de la zone blanche et du périmètre d'urbanisation. |
| R. Grimaudo  | [20.] Questionnement sur les moyens de mettre en œuvre l'orientation numéro 9 du projet de règlement du plan d'urbanisme : « assurer le bien-être de la collectivité par un développement respectueux de l'environnement » - Demande d'intégration des résultats de l'étude de la firme Genivar sur les milieux humides;<br>[21.] Invitation aux gens présents de donner du sang à l'occasion de la collecte du maire, et ce, malgré son nom.  |
| P. Novas   | [22.] Présence au comité de révision des projets de règlement en matière d'urbanisme.  |
| L. Glasgow   | [23.] Présence au comité de révision des projets de règlement en matière d'urbanisme, lequel a pour mission d'assurer le lien entre la population et le conseil;<br>[24.] Projet de mettre sur pied un moyen de communication pour joindre toutes les personnes intéressées par les questions équestres.   |

| Identification de la personne présente<br>(1 <sup>re</sup> lettre du prénom et nom de famille) | Résumé de l'objet principal de l'intervention   |
|--|---|
| S. Kimmerle  | <p>[25.] Nécessité de prévoir le transfert des droits acquis en cas de vente d'une propriété;</p> <p>[26.] Suggestion de consulter, via internet, le site de Maisons-Laffitte, une ville des Yvelines ayant réussi à faire cohabiter les milieux équestres et résidentiels (<a href="http://www.maisons-laffitte.fr/">http://www.maisons-laffitte.fr/</a>);</p> <p>[27.] Félicitations aux membres du conseil, et particulièrement à C. Levy, pour leur étude des projets de résolutions.</p>   |
| N. Kornafel  | <p>[28.] Nécessité pour la Ville d'adopter un règlement empêchant l'utilisation de différents outils de chasse, dont les armes à feu, dans le but d'assurer la protection de la population – Référence à des coups de feu entendus dans certains secteurs de la Ville.</p>  |
| D. Faubert   | <p>[29.] Impression que le conseil ne travaille aucunement pour la communauté de Saint-Lazare;</p> <p>[30.] Critique sur la composition des membres du comité de révision des projets de règlements en matière d'urbanisme, particulièrement sur les zones équestres - Craintes que tous les secteurs de la Ville ne soient pas représentés;</p> <p>[31.] Qualification de la situation suivante comme étant ironique : le conseil municipal adopte un règlement réduisant le nombre de chiens autorisé par logement mais, par contre, permet l'utilisation du complexe sportif pour une compétition canine;</p> <p>[32.] Suggestion de modifications au projet de règlement d'urbanisme quant aux fermettes.</p> |
| Y. Paquette  | <p>[33.] Précision sur l'objet et les conséquences de la dérogation mineure présentée au cours de la présente séance.</p>   |
| G. Boudreau  | <p>[34.] Information quant à la récente intervention du CACSP à l'intersection de la rue de Bonaventure et de la montée Saint-Robert;</p> <p>[35.] Suivi relativement à diverses interventions du CACSP;</p> <p>[36.] Demande d'application des mesures d'intervention en matière de sécurité routière conseillées par la firme Genivar.</p>  |
| C. Wilson  | <p>[37.] Demande d'explication du lien entre la Ville et la MRC dans le cadre du développement local.</p>   |
| M. Boismenu  | <p>[38.] Demande de justification des longs délais d'intervention de la Ville en matière de sécurité routière.</p>  |

47060

| Identification de la personne présente (1 <sup>re</sup> lettre du prénom et nom de famille) | Résumé de l'objet principal de l'intervention  |
|---|--|
| M. Dumaine  | [39.] Demande de permettre les questions relatives à l'ordre du jour avant son adoption ou avant l'adoption de chacune des résolutions.  |
| S. Chevrier   | [40.] La présence d'une piste cyclable traversant le chemin d'accès de la sablière Chevrier, selon les cartes faisant partie du projet de règlement sur le plan d'urbanisme, est-elle définitive?<br>[41.] Information quant au délai de réalisation de la rue Sandmere;<br>[42.] Résumé des procédures judiciaires intervenues entre la Ville et Sablière Chevrier & fils Ltée.   |
| G. Ross   | [43.] Intention de la Ville de ne pas combiner les zones équestres et résidentielles;<br>[44.] Localisation des zones du territoire de la Ville où l'usage équestre sera permis;<br>[45.] Intention de la Ville quant à la proposition de créer une zone tampon autour de la Pinière;<br>[46.] Advenant la création d'une zone tampon autour de la Pinière, les coûts associés à celle-ci devraient être à la charge des personnes qui en souhaitent la mise sur pied et non aux frais des propriétaires actuels des portions de terrain en cause;<br>[47.] Intention de la Ville de permettre un développement résidentiel dans la zone agricole équestre;<br>[48.] Présence des chevaux non polluante comparativement à la présence humaine (notamment en raison de l'utilisation de l'eau);<br>[49.] Absence de prise de contact avec lui des gens qui ont déposé pétition au cours de la soirée, ni de tout autre groupe de revendication, et ce malgré son appartenance connue au monde équestre. |
| M. Koran  | [50.] Bilan de santé de P. Jolicoeur;<br>[51.] Demande afin que le processus décisionnel quant aux mesures en sécurité routière soit accéléré.   |
| Aucune identification   | [52.] Signification de l'expression « rayon de protection » dans les projets de règlements d'urbanisme.  |
| J. Humphreys  | [53.] Suivi quant au dépôt du rapport sur le chablis des arbres dans la Pinière;<br>[54.] Faisabilité quant à la création d'une zone tampon autour de la Pinière en raison de la contiguïté d'une portion de ce territoire avec la municipalité de St-Clet;<br>[55.] Appui à la demande de monsieur N. Kornafel de réglementer afin d'interdire l'usage d'armes à feu sur le territoire de la Ville.   |

47061

**15. LEVEE DE LA SEANCE**

**09-378-07 Levée de la séance**

Il est proposé par Gaëtan Ménard  
Appuyé par Gaëtan Aubé

De lever la présente séance. Il est 23 h 15.

Adoptée à l'unanimité.

\_\_\_\_\_  
Paul Carzoli  
Maire

\_\_\_\_\_  
Nathaly Rayneault, avocate — MPA  
Greffière et coordonnatrice des ressources  
humaines

*Les annexes mentionnées au présent procès-verbal sont conservées aux  
archives municipales, plus précisément dans le dossier  
numéro 0220-100 (22 181)*